

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 12 octobre 2023 Par suite d'une convocation en date du 06 octobre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 12 octobre 2023 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13 Délibération n° 45_2023	Etaient présents : COURLET Jérémie, DEROBERT Christelle, ETTORI Carole, GIROD Nicolas, TISSOT Béatrice, TROUILLET Marie, REY-GORREZ Sébastien, LEGENDRE Véronique, SIMOES Aline, MORARD André, GEORG Céline, Gaëlle MESSINA, BAUDET Alexandre, Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : ETHEVE Yanis, BESSERER Rémi Secrétaire de séance : Sébastien REY GORREZ

Objet : BAUX RURAUX – PARCELLES A 347-429-436-437-438-440

Madame Sandra DEBUIRE cesse son activité de vaches allaitantes ; il y a donc lieu de relouer les terrains qu'elle louait à la commune.

Monsieur le Maire a reçu une demande du GAEC les deux Vallées, pour exploiter les parcelles **A 347-429-436-437-438-440** d'une surface totale de **5 ha 32a 37ca**.

Il demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :
de louer les parcelles libérées par Madame Sandra DEBUIRE, soit :

REFERENCES CADASTRALES	LIEUDIT	SUPERFICIE
A 347	Pré Cornu	28a 13ca
A 429	Les Teppes	1ha 46a 91ca
A 436	Les Teppes	86a 93ca
A 437	Les Teppes	1ha 31a 52ca
A 438	Les Teppes	67a 70 ca
A 440	Les Teppes	71a 18ca
SURFACE TOTALE		5 ha 32a 37ca

Au GAEC les deux Vallées – 294 Chemin du Flon 74270 MINZIER – à compter du **01/01/2024** et précise que le tarif du fermage s'élève à **285.23 € par an**.

Et autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir avec le GAEC les deux vallées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET	Le secrétaire de séance, Sébastien REY GORREZ
---	--	--

